

# Démocratie participative et impératif délibératif : enjeux d'une confrontation

Samuel Hayat

#### ▶ To cite this version:

Samuel Hayat. Démocratie participative et impératif délibératif : enjeux d'une confrontation. Marie-Hélène Bacqué; Yves Sintomer. La démocratie participative. Histoire et généalogie, La Découverte, pp.102-112, 2011, 10.3917/dec.bacqu.2011.01.0102 . halshs-03693450

## HAL Id: halshs-03693450 https://shs.hal.science/halshs-03693450v1

Submitted on 10 Jun 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Démocratie participative et impératif délibératif : enjeux d'une confrontation

Samuel Hayat

[Postprint. Publié dans Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer (dir.), *La démocratie* participative. Histoire et généalogie, La Découverte, 2011, p. 102-112]

En même temps que se multiplient les dispositifs de démocratie participative, le nombre de discours, notamment savants, sur le sujet, ne cesse d'augmenter : ainsi le catalogue de la bibliothèque nationale de France, au sujet « Démocratie directe », dans lequel sont inclus les ouvrages traitant de démocratie participative, recense douze publications en langue française en 2007, contre six en 2006, six en 2005, cinq en 2004 et cinq en 2003. Ces discours utilisent, souvent sans grande précaution, un ensemble de concepts centraux pour la théorie contemporaine de la démocratie, et qui sont toujours en débat : participation, présence, inclusion, délibération etc. Il peut donc être intéressant de donner quelques éléments d'une généalogie des théories de la démocratie participative, pour nous permettre d'historiciser, et donc de politiser, notre vocabulaire descriptif et normatif sur les dispositifs que nous étudions, voire que nous mettons en place.

Le but de cette intervention est de montrer que la diffusion récente des théories participationnistes s'est accompagnée, notamment sous l'influence du paradigme dominant de la démocratie délibérative, d'une atténuation des ruptures qu'elles proposaient dans leurs formulations initiales : extension du politique à la vie industrielle, lien avec le socialisme, inconciliabilité avec le gouvernement représentatif. Alors qu'une grande partie des chercheur-e-s se rallient à l'idée que « la

démocratie participative se doit d'être aussi une démocratie délibérative, car l'efficacité et la légitimité de la participation dépendent pour une large part de la qualité des délibérations menées » [Bacqué, Rey, Sintomer, 2005, p.41], je voudrais avancer qu'il existe entre démocratie participative et impératif délibératif une contradiction forte, dont les raisons de l'atténuation tiennent en partie au contexte de lutte théorique dans lequel ces théories ont été forgées. Mais aussi qu'il est possible, en suivant la voie ouverte par certaines théoriciennes féministes, de réactiver le potentiel émancipateur et radical de la démocratie participative.

1.

Si les théoricien-ne-s partisan-e-s de la démocratie participative, selon lesquelle-s la participation directe des citoyen-ne-s à la formation des décisions politiques est
une condition majeure d'efficacité, de légitimité et de justice d'un système politique
démocratique, font valoir avec raison leur inclusion dans des traditions théoriques de
temps long, on peut néanmoins considérer que la formulation contemporaine de la
démocratie participative date du début des années 1970 [Gaudin, 2007]. En effet,
l'ouvrage généralement perçu comme fondateur des théories contemporaines de la
démocratie participative est un court livre de 1970, *Participation and democratic*theory, écrit par Carole Pateman. Si l'essentiel du texte est consacré à l'étude des
pratiques autogestionnaires de la Yougoslavie titiste, les premiers chapitres ont pour
but de prouver l'existence d'un courant prônant la participation directe du peuple aux
décisions politiques, dont les auteurs majeurs seraient Rousseau, John Stuart Mill et
G.D.H. Cole. Quelle que soit la validité historique de ce rapprochement entre auteurs

très différents, le geste de Pateman est fondateur : il lui permet de donner un contenu à la fois positif et normatif à une conception participative de la démocratie.

Mais ce projet n'est compréhensible que s'il est rapporté à l'intention explicite de Pateman: s'attaquer à la théorie de la démocratie alors dominante, voire hégémonique, à savoir la théorie descriptive, empirique, portée tant par Sartori que par Dahl, et dont la référence fondamentale est Capitalisme, socialisme et démocratie de Schumpeter, publié en 1942. Dans les dernières pages de ce livre, Schumpeter esquisse une théorie de la démocratie fondée sur l'idée que « le citoyen typique, dès qu'il se mêle de politique, régresse à un niveau inférieur de rendement mental » [Schumpeter, 1990, p.346]. Selon Pateman, « dans cette théorie, démocratie renvoie à une méthode politique ou à un ensemble d'arrangements institutionnels à un niveau national. L'élément spécifiquement démocratique de cette méthode est la compétition des leaders (des élites) pour les votes du peuple lors d'élections libres et périodiques. [...] Finalement, la participation, pour la majorité, est la participation au choix des décideurs. La fonction de la participation dans cette théorie est donc seulement protective ; la protection de l'individu contre les décisions arbitraires des *leaders* élus et la protection de ses intérêts privés<sup>1</sup> » [Pateman, 1970, p.14]. Dans une optique qu'on qualifierait aujourd'hui de classiquement libérale, non seulement la participation populaire n'est pas perçue comme un bien en soi, mais elle est même porteuse de dangers pour les libertés individuelles.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> « In the theory, democracy refers to a political method or set of institutional arrangements at national level. The characteristically democratic element in the method is the competition of leaders (elites) for the votes of the people at periodic, free elections. [...] Finally, 'participation', so far as the majority is concerned, is participation in the choice of decision makers. Therefore, the function of participation in the theory is solely a protective one; the protection of the individual from arbitrary decisions by elected leaders and the protection of his private interests. »

Cette conception n'est alors pas seulement dominante en philosophie politique, mais elle traverse l'ensemble de la science politique en construction : si elle inspire la plupart des ouvrages de théorie de la démocratie, elle se nourrit aussi d'un ensemble d'études empiriques censées prouver l'apathie et l'incompétence politique du plus grand nombre, d'où sa qualification de réaliste, d'empirique ou de descriptive [Lipset, 1960; Almond & Verba, 1963]. Comme le remarque le chercheur australien Barry Hindess, « les « réalistes » de l'après-guerre furent le premier groupe de théoriciens de la démocratie capables de soutenir leurs affirmations à propos de l'ignorance, de l'apathie et de l'irrationnalité de la relativement pauvre majorité avec ce qu'ils considéraient comme des preuves statistiques solides fondées sur des études sociales de grande échelle. Quoiqu'il en soit, ces preuves ne servirent qu'à renforcer la vieille peur des dangers du gouvernement populaire<sup>2</sup> » [Hindess, 2000, p.8]. Pourtant, cette constatation n'amène pas les « réalistes » à refuser toute expression du peuple : elle la limite à l'expression individuelle, par le biais du vote, de préférences dont l'agrégation définit temporairement la direction politique. Cette conception agrégative de la démocratie est liée au paradigme alors dominant en philosophie morale : l'utilitarisme, faisant de l'agrégation des préférences individuelles la norme indépassable du bien. Dans les deux cas, on a affaire à une conception étroitement individualiste, ne posant jamais la question du pouvoir, et plus attachée à la justification des institutions existantes qu'aux réflexions sur les moyens de les transformer.

\_

 $<sup>^2</sup>$  « The post-war 'realists' were the first group of democratic theorists to be able to back up their claims regarding the ignorance, apathy and irrationality of the relatively poor majority with what they regarded as hard statistical evidence based on large-scale social surveys. However, such evidence served only to reinforce the long-standing fear of the dangers of popular government. »

La contestation participationniste se croise donc avec la remise en cause de l'utilitarisme moral, menée par John Rawls et son ouvrage de 1971 : A Theory of Justice. On connaît le propos de Rawls et la conception de la justice qu'il y défend, mais il convient de rappeler sa critique contre ce qu'il appelle la théorie économique de la démocratie, dont il fait de Schumpeter le fondateur. Sa définition d'une procédure idéale de délibération politique, qu'il présente comme faisant partie de la théorie de justice, est présentée « en contraste avec le processus idéal de marché<sup>3</sup> » [Rawls, 1971, p.359], ce qui l'amène à conclure que « certainement la théorie économique ne convient pas à la procédure idéale » [Rawls, 1971, p.361]. Même si elle n'est qu'esquissée dans cet ouvrage, la critique de la théorie schumpétérienne se nourrit néanmoins de l'attaque en règle que mène Rawls contre l'utilitarisme, et plus encore des développements qui suivront sur la valeur de la délibération, qui au tournant des années 1990 forment un paradigme concurrent au « réalisme ». Chantal Mouffe va jusqu'à accorder à l'ouvrage de Rawls un rôle fondateur dans la critique de cette théorie de la démocratie : « La domination de la vision agrégative, avec sa réduction de la démocratie aux procédures de traitement du pluralisme de groupes d'intérêt, est ce que la nouvelle vague de théorie politique normative, inaugurée par John Rawls en 1971 avec la publication de son livre *Une Théorie de la justice*, a commencé à remettre en question et que le modèle délibératif défie aujourd'hui. Ils dénoncent la vision agrégative comme étant à l'origine de la désaffection actuelle des institutions démocratiques et de la crise de légitimité rampante affectant les

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> « In contrast with the ideal process of market. »

démocraties occidentales<sup>4</sup>. » [Mouffe, 2000, p.2] Il faut bien voir que la désaffection dénoncée est à la fois au cœur de la théorie descriptive, en tant qu'état naturel voire désirable de la masse, et de la théorie participative, comme problème qu'il s'agit de résoudre [Barber, 1984]. L'affirmation de Chantal Mouffe est peut-être exagérée; il n'en demeure pas moins qu'au début des années 1970, la critique participationniste de la théorie descriptive et la critique délibérative de l'utilitarisme se développent avec des intentions communes.

2.

Le lien se fait d'autant plus facilement que la théorie participative de la démocratie, telle qu'elle est développée par Pateman, emprunte des éléments à différentes traditions, dont certaines sont partagées par Rawls. La plus évidente filiation commune est la référence à Rousseau, dont Pateman fait l'un des fondateurs de la théorie participationniste (au côté de JS Mill et de Cole), tout comme Rawls dit s'inscrire dans le prolongement de sa théorie du contrat social (ainsi que de celles de Locke et de Kant). Il est donc crucial, pour saisir les modalités de rapprochement entre théorie participative et théorie délibérative, de présenter rapidement les traits saillants de la participation politique rousseauiste. Telle qu'elle est lue par Pateman, celle-ci pourrait être présentée comme une variante du républicanisme civique : il s'agit, dans la lignée de la liberté des Anciens [Constant, 1819] ou de la conception antique de la

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> « The dominance of the aggregative view with its reduction of democracy to procedures for the treatment of interest-groups pluralism is what the new wave of normative political theory inaugurated by John Rawls in 1971 with the publication of his book *A Theory of Justice* began question and that the deliberative model is challenging today. They declare the aggregative view to be at the origin of the current disaffection with democratic institutions and of the rampant crisis of legitimacy affecting western democracies. »

démocratie [Finley 1973], de considérer la participation politique comme une activité désirable pour elle-même. Elle permet l'éducation du citoyen, en lui donnant les outils nécessaires à l'autogouvernement, et surtout en l'habituant à fonder ses choix sur l'intérêt général plutôt que sur des considérations instrumentales. C'est effectivement un thème central du *Contrat Social*: par la participation, Rousseau entend augmenter la part de volonté générale dans la volonté individuelle de chacun, pour retarder la disparition du système politique sous l'influence néfaste des intérêts particuliers [Fralin, 1978].

Cette idée selon laquelle la participation politique a pour but de faire que l'intérêt général domine dans les lieux de production des lois, permet d'établir un lien très clair avec les fondements de la démarche de Rawls: la participation, dans sa *Théorie de la Justice*, est celle d'individus certes guidés par leur intérêt, mais qui le mettent entre parenthèse (sous le voile d'ignorance de la position originelle) pour chercher des principes communs de justice [Rawls, 1971, p.11-22]. Chez Rousseau comme chez Rawls, il s'agit donc d'un type de participation tout à fait particulier: non pas de la participation aux affaires politiques courantes, mais à la définition des principes de base de la société, c'est-à-dire aux seules questions législatives, et dans des conditions très restrictives. C'est donc en grande partie sur cette conception de la participation politique, comme inclusion des citoyens dans le débat public, sur les grandes « questions de société », et dans le but d'y renforcer la prédominance de l'intérêt général, que le lien se fait entre démocratie participative et théorie délibérative.

Mais ce rapprochement se fait au détriment d'autres éléments de la théorie participative de Pateman, et en premier lieu de tous ceux qu'on peut rattacher à la tradition socialiste révolutionnaire. Alors que chez Rousseau ou JS Mill (comme chez Rawls puis chez Habermas) la participation politique est limitée aux lieux de production des normes juridiques, Pateman se fait l'avocate d'une extension de la participation politique à l'ensemble des activités humaines, et notamment au travail: « Pour qu'un régime démocratique existe, il est nécessaire qu'une société participative existe, c'est-à-dire une société où tous les systèmes politiques ont été démocratisés et où la socialisation par la participation peut prendre place dans tous les domaines. Le domaine le plus important est l'industrie ; la plupart des individus passent beaucoup de leur temps de vie au travail, et l'activité sur le lieu de travail donne une éducation dans la gestion des affaires collectives dont il est difficile de trouver l'équivalent ailleurs. Le deuxième aspect de la théorie de la démocratie participative est que des sphères telles que l'industrie devraient être vues comme des systèmes politiques en tant que tels<sup>5</sup>. » [Pateman, 1970, p.43] Il convient de remarquer que cet aspect de l'ouvrage de Pateman, comme son choix des usines yougoslaves comme illustrations de la démocratie participative, sont généralement passés sous silence par les théoricien-ne-s contemporain-e-s. De même, alors que l'organisation politique des entreprises privées n'est aujourd'hui pas exempte de participation démocratique (syndicalisme, prud'hommes, conseils d'entreprise, gestion partiaire d'organismes publics etc.), notamment grâce à la pression des mouvements

\_

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> « For a democratic polity to exist it is necessary for a participatory society to exist, i.e. a society where all political systems have been democratized and socialization through participation can take place in all areas. The most important area is industry; most individuals spend a great deal of their lifetime at work and the business of the workplace provides an education in the management of collective affairs that it is difficult to parallel elsewhere. The second aspect of the theory of participatory democracy is that spheres such as industry should be seen as political systems in their own right. »

revendicatifs des années 1960, pourtant reconnus comme à l'origine – en Europe – du renouveau participatif, le monde économique est quasiment toujours oublié lorsqu'on parle de démocratie participative aujourd'hui. Pourtant, la tradition socialiste est participative : avant même la création du syndicalisme, les sociétés de secours mutuel, héritières des corporations, ont été des lieux de formulation de la volonté politique des classes ouvrières. La formation, dans les années 1830-34 puis après 1840 et surtout après 1848, d'associations ouvrières, procèdent d'une volonté politique d'autonomie et de réalisation de l'égalité politique tout à fait adéquate aux théories contemporaines de la démocratie participative [Rancière & Faure, 1976; Moss, 1976; Sewell, 1980; Rancière, 1981]. Sans parler évidemment de l'éducation politique par le biais du syndicalisme puis des partis de masse socialistes et communistes. C'est le trait commun et central à toutes les conceptions socialistes de la démocratie, même s'il n'a pas le même sens dans les différentes écoles socialistes révolutionnaires [Luxembourg, 1904; Abensour, 1997]. L'oubli systématique dont ils font l'objet tient peut-être à deux traits fondamentaux de la participation socialiste : le premier est qu'elle demande l'extension des logiques démocratiques à l'ensemble de la société, et pas seulement au forum (sous ses formes légiférantes ou consultatives). Le second est que l'esprit public qu'il s'agit de cultiver n'est pas celui de l'intérêt général, mais bien celui de l'intérêt de classe : pour les théoricien-ne-s socialistes, ce qui est présenté comme intérêt général est l'intérêt des dominant-e-s, radicalement opposé à l'intérêt des ouvrier-e-s. Il est donc nécessaire, par la lutte et par l'association autonome des ouvrier-e-s, de produire une conscience de classe. Il n'y a pas ici de volonté de fondre cet intérêt dans la volonté générale, bien au contraire : Lénine défend la dictature du prolétariat,

Proudhon la séparation politique des classes, tous les socialistes révolutionnaires la rupture nette avec la bourgeoisie.

En ce sens la théorie participationniste contemporaine, née dans une période de mouvements revendicatifs radicaux, est travaillée par un double héritage, largement inconciliable. Et c'est en grande partie sur fond de rapprochement avec le renouvellement normatif initié par Rawls que ce que la démocratie participative pouvait devoir au socialisme révolutionnaire s'est trouvé refoulé.

3.

Mais ce rapprochement entre théories délibérative et participative est toujours fragile : il ne fonctionne qu'à condition que soit mise entre parenthèse la différence de focalisation entre ces théories. Alors que l'opposition fondatrice de la démocratie participative aux logiques de la théorie « réaliste » est la double clôture du champ politique (qui décide, et sur quoi), la critique délibérative est centrée sur les modes de passage de l'individuel au collectif à l'intérieur de cette clôture, qu'elle ne remet pas en cause. C'est sur ce point que des théoriciennes féministes, dans les années 1990, construisent leur critique de la conception délibérative de la participation politique, rouvrant par leur argumentation les contradictions entre démocratie délibérative et ce qu'on pourrait appeler l'impératif participatif.

Le point de départ de cette critique est que les procédures de délibération en vigueur dans la forme politique « gouvernement représentatif » ne tiennent pas compte de l'existence de la domination, et par là servent à sa reproduction. Le monde

politique, en tant qu'il valorise, voire requiert, la mise entre parenthèse des différences sociales pour se concentrer sur la confrontation d'idées, est par construction inapte à recevoir les paroles dominées, celles qui justement naissent dans et par l'expérience de l'oppression. En ce sens, les femmes ne sont pas les seules à subir les conséquences de cette exclusion de leur spécificité. Mais c'est en grande partie dans le mouvement féministe, et aux Etats-Unis dans le mouvement des droits civiques, que le phénomène s'est trouvé conceptualisé, notamment parmi les féministes matérialistes. L'expérience de la lutte, aux côtés des mouvements socialistes et ouvriers, est alors cruciale : d'une part, elle permet aux féministes de constater le maintien, à l'intérieur des mouvements sociaux, de mécanismes de domination, et donc la nécessité d'une contestation spécifique ; d'autre part, elle permet la construction de cette contestation sur les bases idéologiques et pratiques du socialisme, notamment son attachement aux mécanismes émancipateurs de la participation directe des opprimé-e-s. Extension de la critique de la domination, refus des logiques de représentation, appel à une participation directe et spécifique : les éléments agonistiques de la démocratie participative se retrouvent dans les luttes féministes d'alors. La rupture avec le discours de l'intérêt général, point de jonction des théories délibérative et participative, est en revanche approfondie : après les « nouveaux mouvements sociaux », l'intérêt général n'est plus seulement critiqué comme étant bourgeois : il est désormais perçu comme genré et ethnocentré ; à l'image des parlements des démocraties représentatives, le peuple cherchant le bien commun par une confrontation rationnelle d'arguments apparaît masculin, blanc et bourgeois. Dès lors, la participation politique des dominé-e-s prend une signification nouvelle, et permet la reformulation de la question de la représentation. Il ne s'agit plus seulement de déplorer la dépossession de fait qu'opère le gouvernement représentatif, et que la théorie « réaliste » justifie. L'exclusion de la majorité numérique de la participation aux décisions politiques, par le biais de la représentation, est aussi une exclusion du minoritaire [Guillaumin, 1972], de la parole dominée.

Si ces thèmes sont présents dans différents mouvements sociaux dans les années 1960 et 1970, ce n'est que plus tard qu'ils deviennent des sujets de discussion et de recherche pour les théoricien-ne-s politiques, pour des raisons tenant en grande partie au mode de fonctionnement du monde universitaire. On peut dire que les conséquences théoriques des contestations féministes et noires des biais du mode de prise de décision des démocraties représentatives ne sont tirées de façon audible qu'au début des années 1990. Sans porter directement sur la contradiction entre représentation, délibération et participation, on peut penser que Carole Pateman a joué un rôle dans cette histoire : son ouvrage de 1988, The Sexual Contract, en montrant le maintien du patriarcat, sous la forme du contrat social fraternel, dans les institutions démocratiques modernes, a donné au féminisme des bases théoriques solides pour fonder des critiques de l'universalisme de la délibération rationnelle entre égaux. Ce sont surtout Anne Phillips et Iris Marion Young qui, face au tournant délibératif des théories de la démocratie, mènent une critique féministe de la délibération en réactivant sa tension avec l'impératif participatif. Justice and the politics of difference d'Iris Marion Young, publié en 1990, et Engendering democracy d'Anne Phillips, publié en 1991, posent le problème de la présence de la différence – l'une dans les théories de la justice, l'autre dans les théories de la démocratie. En partant d'une critique de l'idéal d'impartialité dans la philosophie morale, Iris Marion Young justifie une participation effective des citoyen-ne-s, dans leur diversité, aux décisions politiques : « Si l'on abandonne l'idéal d'impartialité, il ne reste plus de justification morale aux processus non démocratiques de prise de décision concernant l'action collective. A la place d'un contrat fictionnel, nous demandons de réelles structures participatives, dans lesquelles les vrais gens, avec leurs différences géographiques, ethniques, de genre et d'occupation, affirment leurs perspectives sur les questions sociales au sein d'institutions qui encouragent la représentation de leur voix distincte<sup>6</sup>. » [Young, 1990, p.116] Dans différents textes postérieurs [Young, 1996; Young, 1997], Young insiste sur le fait qu'au-delà de l'idéal d'impartialité, ce sont les formes mêmes de la délibération rationnelle qui posent problème, en ce qu'elles excluent les connaissances socialement situées et les modes de communication autres que ceux de l'argument dépassionné. Bien qu'il ait pour objectif initial de critiquer les modalités de représentation dans les démocraties libérales, l'ouvrage The Politics of presence d'Anne Phillips, publié en 1995, aboutit à une même valorisation des différences sociales – et pas uniquement des différences d'opinion – dans les processus de prise de décision. La raison en est, une fois de plus, que l'existence d'états de domination dans la société interdit d'aboutir à l'égale expression de tous les points de vue à partir d'une simple égalité d'accès à la parole politique : « Ce n'est que lorsque les gens sont plus régulièrement présents dans le processus d'élaboration des alternatives qu'ils ont une chance de défier les conventions dominantes<sup>7</sup>. » [Phillips, 1995, p.45] En ce sens, garantir la représentation physique des groupes dominés est

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> « If we give up the ideal of impartiality, there remains no moral justification for undemocratic processes of decisionmaking concerning collective action. Instead of a fictional contract, we require real participatory structures in which actual people, with their geographical, ethnic, gender, and occupational differences, assert their perspectives on social issues within institutions that encourage the representation of their distinct voice. ».

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> « It is only when people are more consistently present in the process of working out alternatives that they have much chance of challenging dominant conventions".

selon Phillips une nécessité aussi importante que celle de la représentation des différentes opinions [Gould, 1996; Squires, 2000; Williams, 2000; De Greiff, 2000; Leydet, 2002].

Pour autant, les propositions institutionnelles d'Anne Phillips et Iris Marion Young apparaissent en-deçà de la radicalité de leur critique. Elles promeuvent en effet toutes les deux une meilleure représentativité des dominé-e-s, par des mécanismes spécifiques de représentation de groupe, ce qui rend leur position vulnérable aux accusations d'essentialisme. Certes, l'une comme l'autre s'en défendent en faisant valoir qu'il ne suffit pas d'une identité commune pour qu'un-e représentant-e prenne effectivement en compte le point de vue de ceux et celles qu'il ou elle représente. Mais c'est alors prêter le flanc à une autre attaque : on peut imaginer que de bon-ne-s délibérateur-e-s prennent en compte l'existence de la différence, sans pour autant que la présence des groupes minoritaires soit requise [Goodin, 2004]. Il me semble qu'on peut voir là une conséquence de la mise entre parenthèse de l'impératif de participation, selon lequel la participation des groupes dominés n'a pas simplement pour but d'être une « ressource pour la communication démocratique », c'est-à-dire d'aboutir à de meilleures décisions politiques, mais est porteur d'une dimension émancipatrice. Néanmoins, la mise en avant des effets transformateurs de la participation ne permet alors pas d'expliquer en quoi la participation des groupes dominés serait d'une nature particulière. On retrouve ici, reformulé dans les termes de la théorie politique contemporaine, la tension entre participation et délibération : si ce qui est visé est une meilleure délibération, en vue de l'accomplissement optimal de l'intérêt général, et que la perspective des dominé-e-s est requise comme ressource dans cette délibération en tant qu'elle permet de nourrir la discussion d'une façon spécifique, alors un simple aménagement des procédures du gouvernement représentatif pourrait suffire [Mansbridge, 1999]. Ce n'est que si l'on attribue à la participation politique des dominé-e-s un autre but que la découverte de l'intérêt général, sans pour autant la dissoudre dans une valorisation générale de la participation en elle-même, que l'impératif de participation permet de lutter à la fois contre les structures de domination et contre les procédures du gouvernement représentatif. La démocratie participative agonistique est alors coextensive à la réalisation d'un projet radical de transformation sociale.

L'inclusion politique des groupes dominés, mise en avant par les théoriciennes féministes de la démocratie au début des années 1990, ouvre donc la voie à une réactualisation des caractères agonistiques de la démocratie participative, renvoyés au second plan par le tournant délibératif que connaît la théorie politique à cette époque.

Ainsi la combinaison des propositions procédurales de la démocratie délibérative et des visées émancipatrices de la théorie participationniste s'est faite au détriment des possibilités radicales de la démocratie participative. C'est en tout cas ce que peut laisser penser la mise en perspective de deux moments de l'histoire de la théorie de la démocratie : l'irruption à la fin des années 1960 d'une théorie participationniste mêlant les traditions républicaine et socialiste, et la critique féministe de la démocratie délibérative au début des années 1990, au nom de la nécessaire participation des dominé-e-s. Il ressort de ces éléments d'une généalogie de la théorie participationniste qui reste à écrire, que le paradigme dominant en théorie de

la démocratie n'a intégré des propositions de Carole Pateman et des mouvements autogestionnaires des années 1970 que leurs aspects les plus analgésiques. On pourrait nuancer en faisant valoir l'existence, au sein même des théories contemporaines de la démocratie délibérative, d'une tension entre éléments agonistiques et éléments analgésiques [Dryzek, 2005]; mais la reconnaissance d'une telle tension reste généralement subordonnée à l'objectif – analgésique par lui-même – de l'amélioration des décisions prises, plutôt qu'au développement des possibilités d'émancipation et de transformation sociale ouvertes par les lectures participationnistes de la démocratie. Ce constat n'est pas univoquement pessimiste : il indique que si les défenseur-e-s actuelle-s de la démocratie participative ont effectivement emprunté la voie du statu quo, des possibilités de construction d'une théorie radicale de la participation politique existent toujours. Il s'agit, pour les réactiver, de faire un retour critique sur le statut accordé aux théories de la démocratie délibérative dans la définition des critères avec lesquels nous évaluons les dispositifs participatifs. C'est peut-être ainsi que l'on pourra accorder collectivement un peu moins d'attention aux démarches top down qui représentent aujourd'hui la quasi-totalité de ce que les chercheur-e-s qualifient de « participatif », et un peu plus aux démarches bottom up, et en premier lieu les mouvements de contestation, de résistance et de revendication, dont la grande majorité sont exclues du fait de leur caractère agonistique.

### Bibliographie:

ABENSOUR M. (1997), la démocratie contre l'Etat : Marx et le moment machiavélien, PUF, Paris.

ALMOND G. & VERBA S. (1963), *The Civic Culture*, Princeton University Press, Princeton. BACQUE M.H., REY H., SINTOMER Y. (dir.) (2005), *Gestion de proximité et démocratie participative*, La Découverte, Paris.

BARBER B. (1984), Strong Democracy: participatory politics for a new age, University of California Press, Berkeley.

CONSTANT B. (1819), « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes » in *De la Liberté chez les modernes* (1980), Le Livre de Poche, Paris.

DE GREIFF P. (2000), « Deliberative democracy and group representation », *Social theory and practice*, vol.26 n°3, Florida State University, Tallahassee, p. 397-415.

DRYZEK J.S. (2005), « Deliberative democracy in divided societies. Alternatives to Agonism and Analgesia », *Political Theory*, Sage, Beverly Hills, vol.33, n° 2, p.218-242.

FINLEY M. (1973), Democracy ancient and modern, Chatto & Windus, London.

FRALIN R. (1978), Rousseau and representation: A study of the development of his concepts of political institutions, Columbia University Press, New York.

GAUDIN J.-P. (2007), La démocratie participative, Armand Colin, Paris.

GOODIN R.E. (2004), « Representing diversity », *British journal of political science*, vol.34, n°3, Cambridge University Press, Cambridge, p. 453-468.

GOULD C.C. (1995), « Diversity and democracy: representing differences », in S.Benhabib (ed.), *Democracy and difference: contesting the boundaries of the political*, Princeton University Press, Princeton, p. 171-186.

GUILLAUMIN C. (1972), L'idéologie raciste, genèse et langage actuel, Mouton, Paris.

HINDESS B. (2000), « Representation ingrafted upon democracy ? », Democratization, vol.7,  $n^{\circ}$ 2, Frank Cass, London, p.1-18.

LEYDET D. (2002), « Représentation et présence : la démocratie représentative en question », *Politique et sociétés*, vol. 21 n°1, société québécoise de science politique, Montréal, p. 67-88.

LIPSET S.M. (1960), The Political Man, Heinemann, London.

LUXEMBOURG R. (1904), « Centralisme et démocratie » in *Marxisme contre dictature* (1974), Spartacus, Paris, p.17-42.

MANSBRIDGE J. (1999), « Should Blacks represent Blacks and Women represent Women? A contingent "yes" », *The Journal of Politics*, Vol. 61, No. 3, University of Texas Press, Austin, p.628-657.

MOSS B.H. (1976), *The Origins of the French Labor movement, 1830-1914: the socialism of skilled workers*, University of California Press, Berkeley.

MOUFFE C. (1999), « Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism », *Social Research*, vol.66, n°3, New School for Social Research, New York.

PATEMAN C. (1970), *Participation and democratic theory*, Cambridge University Press, Cambridge.

PHILLIPS A. (1995), *The politics of presence*, Oxford University Press, Oxford.

RANCIERE J. & FAURE A. (1976), *La parole ouvrière : 1830-1851*, Union générale d'éditions, Paris.

RANCIERE J. (1981), La nuit des prolétaires, Fayard, Paris.

RAWLS J. (1971), A Theory of Justice, Harvard University Press, Cambridge.

SCHUMPETER J (1990), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, trad. G. Fain, 1<sup>ère</sup> éd. 1942, Payot, Paris.

SEWELL W.H. (1980), Work and revolution in France: the language of labor from the Old Regime to 1848, Cambridge University Press, Cambridge.

SQUIRES J. (2000), «Group representation, deliberation and the displacement of dichotomies », in M.Saward (ed.), *Democratic innovation: deliberation, representation and association*, Routledge, London, p. 93-105.

YOUNG I.M. (1990), Justice and the politics of difference, Princeton University Press, Princeton.

YOUNG I.M. (1996), «Communication and the other: beyond deliberative democracy », in S.Benhabib (ed.), *Democracy and difference: contesting the boundaries of the political*, Princeton University Press, Princeton, p.120-135.

YOUNG I.M. (1997), « Difference as a ressource for democratic communication », in J.Bohman & W.Rehg (eds.), *Deliberative democracy. Essays on reason and politics*, MIT Press, Cambridge, p. 383-406.

WILLIAMS M. (2000), « The uneasy alliance of group representation and deliberative democracy », in W.Kymlicka & W.Norman (eds.), *Citizenship in diverse societies*, Oxford University Press, Oxford, p. 124-152.